



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 28/03/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°13-convention-mandat-TE47-Birade

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine), Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise), Monsieur ALIBERT Fabien (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	05

I - Exposés des motifs

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur Orange, secteur Rue de la Birade.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la convention signée entre Territoire d'Énergie 47 et Orange, concernant la pose coordonnée des différents réseaux de service public, notamment l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques favorisant ainsi la réduction du coût des travaux ainsi que la gêne provoquée par les chantiers successifs.

Ainsi, pour une réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier à Territoire d'Énergie 47 un mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération, dont le coût est estimé à 29 212.20€TTC, avec une participation financière d'Orange de 4 041.60€TTC. En conséquence, la participation financière au coût des travaux portée à la charge de la commune s'élève à 25 170.60€ TTC.

II - Considérants et références juridiques

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite Loi MOP, relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
VU l'avis favorable de la Commission Voirie Réseaux et Mobilité,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

- DÉCIDER** : de lancer et financer la réalisation de l'effacement coordonné des réseaux de l'opérateur Orange, sur la Rue de la Birade.
- DÉCIDER** : de confier les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange, Rue de la Birade, à Territoire d'Énergie 47,
- APPROUVER et AUTORISER** : le maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la commune et Territoire d'Énergie 47,
- DIRE** : que les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante sont inscrits au budget.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

VS n° 2022-27-013

Rapporteur : **Madame Catherine MANDEIX**

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Cyriaque
ORDRONNEAU

Mme Pascale Luguët